

La gestion de l'espace aquatique, de bien-être et sportif de Tignes, établissement dénommé ci-après « LAGON », a été confiée par Délégation de Service Public de la commune de Tignes à la société SAGEST - TIGNES DEVELOPPEMENT, société anonyme d'économie mixte au capital de 762 245,09 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le n° 349 231 068, et dont le n° de TVA intracommunautaire est : FROA349231068 (ci-après « TIGNES DEVELOPPEMENT »), chargée par ailleurs de la promotion et de la commercialisation de la station de Tignes.

Adresse du siège social : BP 51 – 73321 Tignes cedex, France
Téléphone : 04 79 40 29 95
Courriel : espaceaquatique@tignes.net

TIGNES DEVELOPPEMENT est assurée par la Mutuelle du Mans Assurances (55 rue de la Libération, 73300 Saint Jean de Maurienne, France).

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») font l'objet d'un affichage à l'entrée du LAGON et sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Elles sont également accessibles sur le site internet : www.tignes.net.

Les présentes CGV ont pour objet de régir la vente des droits d'accès au LAGON ainsi que de tout(e) produit ou prestation détaillé(e) ci-après auprès de toute personne physique ou morale agissant pour son compte ou dans le cadre de son activité professionnelle (ci-après le « Client »).

Tout titulaire d'un droit d'accès au LAGON est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des CGV, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit. TIGNES DEVELOPPEMENT se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage. Le Client sera lié par la version des présentes conditions générales de vente en vigueur au jour de son achat.

En tant qu'utilisateur des services du LAGON, le Client est tenu de connaître et de respecter le règlement intérieur du LAGON, qui définit les droits et les devoirs des usagers ainsi que les règles générales du site annexé ci-après. À défaut, le Client pourra être expulsé du LAGON sans que cela ne donne lieu à remboursement ou indemnité à son profit.

Il est rappelé que le Règlement Intérieur peut également être consulté aux entrées du LAGON ou sur le site internet : www.tignes.net. Le règlement intérieur spécifique à chaque espace est affiché sur chaque site.

Article 2 - Accès au LAGON

Le LAGON est habituellement ouvert tous les jours de 11h à 20h30 au public. Les périodes de fermetures sont habituellement les mois suivants : mai, juin, septembre et octobre.

Les périodes et horaires d'ouverture du centre aquatique sont affichés à l'entrée du LAGON et sur le site internet, elles peuvent faire l'objet de modifications périodiques par TIGNES DEVELOPPEMENT.

Concernant l'accès aux espaces du LAGON, TIGNES DEVELOPPEMENT se réserve le droit de refuser la vente de droits d'accès au LAGON à toute personne ne présentant pas manifestement les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue exigées.

L'accès aux espaces « Wellness » et « Fitness » est interdit à toute personne de moins de 16 ans même accompagnée. Les mineurs de 16 ans et plus doivent être accompagnés par une personne majeure et présenter un justificatif d'âge.

Article 3 – Détails des différents droits d'accès et produits annexes

ATTENTION : Tout contrat d'abonnement est nominatif et la carte d'accès de l'adhérent ne pourra en aucun cas être prêtée, donnée ou vendue à un tiers. TIGNES DEVELOPPEMENT attire l'attention du Client sur le fait qu'ils ne sont ni échangeables, ni remboursables en cas de non-utilisation.

Lors de l'achat de droits d'accès, le Client déclare, en tout état de cause, avoir fait contrôler préalablement par un médecin son aptitude à pratiquer l'activité envisagée.

➤ Pour l'espace « Piscine » :

L'accès à l'espace « Piscine » se fait par l'achat et la présentation d'une carte :

- D'abonnement à la semaine, soit 7 jours consécutifs ;
- De 10 entrées d'une durée illimitée ;
- D'entrée unique, à utiliser le jour de l'achat ;
- D'abonnement valable pour une saison : été/automne/hiver ;
- D'abonnement annuel ;
- Ou tout autre formule ayant été soumise à la délibération du conseil municipal.

Dans le cadre de l'offre forfait ski Tignes / Val D'Isère de 6 jours et plus (hors forfait saison), l'accès à la piscine du LAGON est illimité et gratuit pendant la durée de validité du forfait, sous réserve de protocoles sanitaires mis en place. L'accès à l'espace « Piscine » se fait par le scan d'un code barre sur un ticket jetable.

➤ Pour l'espace « Wellness » :

L'accès à l'espace « Wellness » se fait par l'achat et la présentation d'une carte :

- D'abonnement à la semaine, soit 7 jours consécutifs ;
- De 10 entrées d'une durée illimitée ;
- D'entrée unique, à utiliser le jour de l'achat ;
- D'abonnement valable pour une saison : été/automne/hiver ;
- D'abonnement annuel ;
- Ou tout autre formule ayant été soumise à la délibération du conseil municipal.

L'accès à l'espace « Wellness » se fait par le scan d'un QR code sur un bracelet jetable qui sera accroché directement au poignet du Client par le personnel du LAGON et valable le jour de l'achat uniquement.

➤ Pour l'espace « Fitness »

L'accès à l'espace « Fitness » se fait par l'achat et la présentation d'une carte :

- D'abonnement à la semaine, soit 7 jours consécutifs ;

- De 10 entrées d'une durée illimitée ;
- D'entrée unique, à utiliser le jour de l'achat ;
- D'abonnement valable pour une saison : été/automne/hiver ;
- D'abonnement annuel ;
- Ou tout autre formule ayant été soumise à la délibération du conseil municipal.

L'accès à l'espace « Fitness » se fait par le scan d'un QR code sur un bracelet jetable qui sera accroché directement au poignet du Client par le personnel du LAGON et valable le jour de l'achat uniquement.

➤ Location de serviette / peignoir

Des serviettes et peignoirs sont disponibles à la location à l'accueil du LAGON.

Une caution sera exigée :

- Pour la location d'une serviette ;
- Pour la location d'un peignoir.

La caution sera restituée au Client au moment du retour à l'accueil de la serviette ou du peignoir avec le ticket remis au moment du passage en caisse, servant de justificatif. La caution sera encaissée le soir si le Client n'a pas rendu la serviette ou le peignoir.

Article 4 – Tarifs et modalités de paiement

La vente des droits d'entrée ne pourra uniquement se faire qu'au guichet se trouvant à l'entrée du LAGON par un employé de TIGNES DEVELOPPEMENT. TIGNES DEVELOPPEMENT décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les Clients en dehors de ce cadre, aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant.

Les tarifs proposés par TIGNES DEVELOPPEMENT sont détaillés en annexe aux présentes. Ils sont également consultables sur le site internet www.tignes.net ou directement à l'accueil du LAGON.

Aucun tarif réduit n'est autorisé.

Les prix publics sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Il est précisé que la taxe sur la valeur ajoutée est la TVA française au taux normal en vigueur au jour de l'achat. Si le taux de TVA venait à être modifié, ces changements seront répercutés sur les tarifs au moment de l'achat. TIGNES DEVELOPPEMENT se réserve le droit de modifier les tarifs pratiqués à tout moment et sans préavis. Les prix entrent en vigueur à compter de leur affichage.

L'intégralité du paiement s'effectue au moment de l'achat, en euros, selon l'un des moyens de paiement suivants : carte bancaire, chèque, espèces, chèque ANCV (étant précisé que TIGNES DEVELOPPEMENT ne rend pas la monnaie sur ce mode de paiement) et ANCV Connect.

Article 5 : Clause résolutoire

Dans les cas où un Client dans l'enceinte de l'établissement :

- Prêterait, donnerait ou vendrait sa carte à toute autre personne ;

- Aurait des propos agressifs, insultants ;
- Commettrait des actes de violences ;
- Se livrerait à des actes de vols ou de dégradations intentionnelles ;
- Aurait une tenue indécente ou inadéquate aux activités pratiquées ;
- Commettrait une grave infraction aux dispositions des présentes CGV ou du règlement intérieur ;
- Adopterait un comportement dangereux pour lui-même ou un tiers,

l'abonnement pourra, au seul gré de la direction du LAGON être résilié de plein droit, immédiatement après constatation de l'une des infractions mentionnées ci-dessus.

En outre, le Client en infraction se verra interdire l'accès aux espaces du LAGON et devra restituer sa carte d'accès sans possibilité de remboursement. TIGNES DEVELOPPEMENT conservera l'intégralité des sommes versées. En cas de dégradation comme sus visée, TIGNES DEVELOPPEMENT se réserve la possibilité d'exercer toutes poursuites pour préjudices et réclamer tout dommage et intérêt.

Article 6 – Pertes et vols

TIGNES DEVELOPPEMENT ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol d'effets personnels du Client. Le LAGON donne la possibilité au Client de disposer de casiers individuels, que ce dernier prendra soin de fermer à clé ou par un système de code pendant son temps de présence au LAGON et qu'il devra impérativement libérer avant de quitter le LAGON. Il est rappelé que les vestiaires du LAGON ne font pas l'objet de surveillance, le Client ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé ou à code et prévus à cet effet.

En cas de perte ou de vol de la carte d'abonnement ou de la carte 10 entrées, le LAGON ne saurait être tenu pour responsable et aucune compensation ne sera accordée.

Article 7 – Responsabilité et assurances

Le Client s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes et le règlement intérieur du LAGON en ce sens.

Le LAGON sera déchargé de toute responsabilité en cas de problème lié à l'inadéquation entre la pratique d'une activité et la santé du client. Le contrôle par un médecin de l'aptitude à pratiquer une activité sportive n'est pas obligatoire mais conseillé dans le cadre de la souscription d'un abonnement.

TIGNES DEVELOPPEMENT n'est pas responsable des accidents dont peuvent être victimes les Clients dans le LAGON dont la cause n'est pas reconnue provenir soit d'une faute des agents de TIGNES DEVELOPPEMENT, soit d'un défaut des installations ou de leur fonctionnement.

En particulier, sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'observation des consignes de sécurité telles que stipulées dans le Règlement Intérieur du LAGON ou indiquées par le personnel du LAGON, ou de l'utilisation inappropriée des installations ou du matériel.

TIGNES DEVELOPPEMENT est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité, celle de son personnel et de son encadrement.

Article 8 – Sanctions et résiliation

Toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquat, fautif, nuisible ou contraire aux présentes ou à l'ordre public, est passible de sanction, pouvant aller de l'exclusion temporaire du LAGON à l'exclusion définitive et/ou à la résiliation de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit à remboursement des sommes versées.

Article 9 - Réclamations

Le Client qui aurait des réclamations doit les adresser par l'intermédiaire de la fiche de réclamation disponible à l'accueil du LAGON ou sur le site internet www.tignes.net dans les plus brefs délais. TIGNES DEVELOPPEMENT fera ses meilleurs efforts pour apporter une réponse au client dans un délai de quatre (4) semaines à compter de la date de réception de la réclamation.

Article 10 – Non-utilisation

D'une manière générale, la non-utilisation temporaire ou définitive d'un abonnement du fait du Client n'ouvre pas de droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement.

Article 11 - Données personnelles

Le Client autorise TIGNES DEVELOPPEMENT à sauvegarder des informations personnelles le concernant, en vue de l'exécution des prestations proposées, du profilage automatisé des Clients, de la gestion de la clientèle, d'étude de marché et en particulier à des fins d'information du Client en cas de perte de sa carte. Les données personnelles recueillies par TIGNES DEVELOPPEMENT sont les données strictement nécessaires à la réalisation desdites prestations. Il s'agira du nom, prénom, date de naissance, photo, numéro de téléphone et adresse mail du Client. En outre, le Client est informé que les cartes sont équipées de puces RFID, les données n'étant toutefois pas conservées.

Seuls les membres du personnel de TIGNES DEVELOPPEMENT sont destinataires des données à caractère personnel du Client. Le Client autorise également TIGNES DEVELOPPEMENT à transmettre ses données personnelles aux professionnels qui concourent à la bonne exécution des prestations auprès du Client le cas échéant.

Hormis ces cas, TIGNES DEVELOPPEMENT s'engage à ne pas transmettre les données fournies à des tiers, sauf dans le cadre d'une loi ou d'une disposition réglementaire en vigueur, d'une ordonnance judiciaire ou d'une réglementation gouvernementale, ou si cette divulgation est nécessaire dans le cadre d'une enquête ou d'une procédure judiciaire. En particulier, aucun transfert des données à caractère personnel du Client ne sera opéré hors de l'Union Européenne.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant

détenues par TIGNES DEVELOPPEMENT dans le cadre de la réalisation desdites prestations.

TIGNES DEVELOPPEMENT ne conserve les données à caractère personnel du Client que pour une durée strictement nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la législation en vigueur et au maximum pour une durée de trois (3) ans à compter du dernier contact entre le Client et TIGNES DEVELOPPEMENT.

Pour toute question ou demande relative à la protection de la vie privée, le Client pourra contacter le délégué à la protection de données de TIGNES DEVELOPPEMENT à l'adresse mail suivante : dpo@tignes.net ou par courrier postal à l'adresse suivante : SAGEST – A l'attention du DPO/DPD – BP 51, 73321 TIGNES CEDEX.

Article 12 - Force majeure

La responsabilité de TIGNES DEVELOPPEMENT ne pourra être recherchée pour tout retard ou manquement contractuel résultant d'un cas de force majeure, à savoir un événement extérieur aux parties, irrésistible et imprévisible. L'exécution des obligations incombant à TIGNES DEVELOPPEMENT sera suspendue par la survenance d'un événement constitutif de force majeure au sens de la jurisprudence des tribunaux français.

En ce cas, TIGNES DEVELOPPEMENT informera dans les meilleurs délais le Client de la durée de l'évènement de force majeure et de ses conséquences prévisibles.

Article 13 - Non-renonciation et indépendance des clauses

Le fait, pour TIGNES DEVELOPPEMENT, de ne pas faire application, de ne pas exiger l'application ou de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente ne saurait être interprété comme une renonciation à invoquer ultérieurement cette disposition ou toute autre.

Dans le cas où l'une ou plusieurs stipulations des présentes conditions devaient être tenues pour invalides, la validité des autres stipulations ne sauraient être remise en cause sauf si elles présentaient un caractère indissociable avec la disposition invalidée.

Article 14 – Droit applicable et compétence juridictionnelle

L'interprétation et l'exécution des présentes CGV sont soumises à l'application de la loi française.

En cas de litige concernant les présentes CGV ou l'exécution de la prestation proposée, le Client est informé qu'il peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige, après l'échec d'une tentative de règlement amiable directement auprès de TIGNES DEVELOPPEMENT conformément aux dispositions du code de la consommation.

A défaut de succès dans le processus de médiation, la compétence juridictionnelle est celle des tribunaux français, le tribunal compétent étant désigné selon les règles de procédure en vigueur en France au moment du litige.